

vention de la France, de laver dans le sang les injures du comédien de province. Il appelle à Lyon une colonie de brigands, d'assassins, et à leur tête un détachement de l'armée révolutionnaire de Paris. Il fait des prisons de tous les lieux qui peuvent répandre une vaste infection; il y entasse par milliers des victimes de tout âge. Prêt à commencer ses massacres, il ordonne une fête : c'est l'apothéose de Châlier. Il y paraît comme le sacrificateur de ce monstre divinisé. Le tigre pleure : « Chaque goutte du sang de Châlier, dit-il, re-
 « tombe sur mon cœur. — Glorieux martyr de la liberté,
 « ajoute un autre comédien, D'Orfeuille, compagnon de Col-
 « lot-d'Herbois, c'est du sang que nous devons à tes mânes ;
 « l'autel que nous t'élevons va bientôt recevoir des libations
 « de sang. » Des licteurs sont répandus sur toute la place pour arrêter ceux qui n'ont pas répondu par des larmes feintes aux larmes féroces de Collot-d'Herbois. Une guillotine ambulante suivait cette marche de cannibales.

La commission temporaire siégeait, jugeait, égorgeait jour et nuit (1). « Nous expirons de fatigue, disaient cinq juges et le
 « bourreau à Collot-d'Herbois. — Républicains, leur disait-
 « ils, l'excès de vos travaux n'est pas à comparer à mes veilles.
 « Brûlez du même feu que moi pour la patrie, et vous recou-
 « vrez de nouvelles forces. » Tout ce qui restait (pour-
 « rais-je dire de libre ?) à Lyon était forcé d'assister aux exé-
 « cutions. Une troupe était payée pour lancer vers le ciel
 mille cris de : vive la République ! quand la victime était frappée. Ceux qui restaient muets ou qui gémissaient étaient condamnés, les uns à mourir, et les autres, liés à l'échafaud, à recevoir le sang (2).

Collot-d'Herbois s'indigna de ne pouvoir arracher ni plaintes ni soupirs à ce reste de héros qu'il égorgeait. Assis sur le

(1) La commission ~~révolutionnaire~~ et non pas temporaire. Cette dernière était une commission purement administrative.

(2) Fables que tout cela !